

Evaluation de la prescription des anticancéreux dans un CHG : solutions apportées en pratique quotidienne

*S. Prot, C. Goudin-Lazzerini, V. Duperrin, A Fabreguettes.
CHGR. Ballanger, Aulnay/Bois (93).*

Introduction et but de l'étude : La pharmacie de l'hôpital centralise la préparation des chimiothérapies anticancéreuses depuis plusieurs années. Les prescriptions sont actuellement rédigées manuellement sur un modèle type d'ordonnance vierge, puis sont saisies sur le logiciel Asclepios[®]. Bien que les protocoles soient révisés régulièrement avec les médecins, l'interprétation des ordonnances reste parfois difficile. Après plusieurs années de pratique, nous avons décidé de recenser les items manquants ou les erreurs sur les prescriptions, afin d'améliorer la qualité des préparations et de l'administration au patient.

Méthodologie : L'analyse des prescriptions relatives aux 6 premiers mois de l'année 2001 a porté sur les critères suivants : lisibilité et clarté de l'ordonnance, présence des caractéristiques du patient, des mentions légales des ordonnances, des renseignements sur les modalités de fabrication et d'administration des chimiothérapies et les médicaments associés. Une attention particulière a été portée aux critères pouvant être à l'origine d'erreur de doses et d'administration.

Résultats : 550 ordonnances ont ainsi été évaluées (120 patients). Les principaux résultats sont les suivants :

W mauvaise lisibilité de l'ordonnance (40%), W données manquantes : identité non correcte (20%), poids et taille (10%) des patients, indication (16%), mentions légales (signature (11%), date (20%)), doses en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{j}$ (12%), ordre de passage des médicaments (96%), temps de passage (75%), solvant (68%), volume de la préparation (82%), voie d'administration (73%), voie (78%) et doses (25%) des médicaments associés.

Discussion - Conclusion : Dans notre service, la prescription informatique des chimiothérapies en réseau avec les médecins est encore à l'étude. Au vu des problèmes rencontrés sur les ordonnances, 2 dispositions immédiates ont été prises : W communication des résultats aux médecins, afin de les resensibiliser au problème de la prescription et à l'importance des données concernant le patient, W élaboration avec ces derniers d'une ordonnance préremplie pour chacun des protocoles utilisés ; très concise elle précise les doses en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{j}$, l'ordre de passage, les solvants et la toxicité des anticancéreux, ainsi que les modalités d'administration des médicaments adjuvants. Seuls les données relatives au patient, la dose réelle à administrer et le «ok » final sont à remplir par le médecin.